

Compte rendu de conseil municipal du 5/02/08 à 20H30.

Etaient absents : M.DAMAS et Mme MOREAU (pouvoir donné à ...).

Présents : Mmes Poirier, Fromonot et Vernat. Ms Trapet, Pervilhac, Canciani, Garnier, Cubizolles, Lo Verso, Marie et Mazurier.

Secrétaire de séance : Mme Chantal VERNAT.

1° Le compte rendu précédent n'appelle aucune remarque.

2° **Présentation de la pré-étude de faisabilité du parc d'activités de Pontigny :**

M. Gérault Guillemot d'Yonne Développement (association mandatée pour aider à l'installation des entreprises dans les communes) vient présenter le projet (cf. dossier de 60 p consultable en mairie). Il annonce que le Conseil Général et la CCI souhaitent que 1000 Ha de parcs soient réalisés d'ici à 2010 dans l'Yonne.

Le projet de Pontigny rentre dans ce cadre et anticipe le passage de l'A26.

Il a une capacité possible de 64 Ha dont 15Ha aménageables maintenant.

L'étude à porté sur

1. les contraintes réglementaires : POS, autres contraintes telles que patrimoine, risque inondation, patrimoine naturel, bois & forêts, réseaux divers.
2. L'analyse du milieu physique et naturel : géologie, hydrologie, eaux superficielles, cultures, friches, faune, diagnostic écologique.
3. Analyse de paysage: contexte paysager, unité paysagère, éléments d'identité et dynamique paysagère, diagnostic paysager, principes d'aménagement.
4. Conclusion sur les contraintes.
5. Principes d'organisation de la future ZAC
6. Chiffrage indicatif.

L'étude a été demandée sur la zone ANX prévue au POS et sur 3 zones avoisinantes pour lesquelles un PLU est indispensable (changement de nature de zone indispensable).

Il n'y a pas de contraintes à l'installation de ce premier parc sur la zone NAX « La Chaume au Blanc ». Un diagnostic archéologique (gratuit) sera très probablement prescrit par la DRAC : Prévoir 2 à 3 ans d'attente. Peuvent s'en suivre des fouilles qui seraient payantes et peut-être plus longues.

Tous les réseaux passent à proximité du site. Il faudra prévoir un assainissement autonome pour le parc. La mise en paysage respecterait la norme ISO 14000 : le parc serait planté d'arbres rapidement et bien avant la mise en place des entreprises.

13 parcelles sont proposées de 3 tailles différentes. Il y aura 1Ha de voirie et 2,5 Ha de zone paysagée non vendables.

Une première approche économique **provisoire** est présentée, qui montre le principe de financement d'un tel projet. **L'étude complète doit être finalisée avec la CCVS qui sera impliquée dans l'opération puisque selon ses statuts au-delà de 3,5Ha la zone d'activité est communautaire et que nous n'avons pas toutes les informations à ce sujet.**

Aujourd'hui il y a 30 à 40 propriétaires qui pourraient vendre leur terrain pour une première estimation d'environ 3000€/Ha. La commune a droits de préemption et d'expropriation sur ces terres.

Il faudra offrir aux entreprises un produit de qualité (zone d'activité) à un prix minimum : Compter 15€/m² près d'un péage d'autoroute. La commune choisit son prix de vente (entre 8 et 15€). Ce qui pose problème dans ce type de projet, c'est la trésorerie car il faut avancer l'argent pendant 5 à 7 ans en moyenne (3 000 000 € pour 15Ha).

(Le plan de financement est amené à changer en fonction de l'évolution du chantier et des demandes des entreprises car les choses ne se passent jamais comme prévu dans le « plan de vol ».)

Yonne Aménagement, nouvel opérateur créé par le Conseil général, peut prendre en charge le financement et à la maîtrise d'ouvrage, le but étant d'équilibrer l'opération (dans l'estimation provisoire prévoir, pour un prix de vente à 15€/m², un coût de 39 000€ de déficit à la charge de la commune et probablement de la CCVS).

Des dispositions financières nouvelles pourraient aider à faire aboutir le projet.

La commune peut avoir une ZA jusqu'à 3,5 Ha, au-delà c'est une ZA intercommunautaire.

La Taxe Professionnelle est perçue par la commune jusqu'à 3,5Ha, au-delà, elle est perçue par la Communauté de Communes et une partie peut-être reversée à la commune, il faudra étudier cela.

En moyenne compter 30 à 40 emplois par Ha dont 1/3 sont des mutations de personnels internes aux entreprises, 1/3 des personnes viennent d'un autre département et 1/3 viendraient de l'Yonne.

Pour se prémunir contre les activités polluantes, le maire édicte des règles d'urbanisme et signe le permis de construire. Le parc n'est pas spécialisé donc ouvert à tous types d'activités. Le projet peut être géré en 12 à 18 mois.

3° **Délibération sur la vente de terrains à Mrs. Ferrarese et Baras :**

A l'unanimité le Conseil vote la vente des terrains de 80,5m² situés 14/16 r St Thomas pour 15€/m².

4° **Personnel communal :**

La délibération votée à l'unanimité porte sur la création de nouveaux grades de manière à permettre un avancement des personnels dans leur plan de carrière réglementaire.

5° **Synthèse de la présentation du budget :**

N'ayant pas de communication exacte des comptes administratifs et d'assainissement par la perception, il n'est pas possible de les approuver.

Le maire donne lecture des éléments dont il dispose :

Pour l'assainissement les dépenses de fonctionnement dégageraient un excédent de 44 500€ tandis que celles d'investissement auraient un excédent de 189 300€.

Prévoir un million d'Euros pour la station d'assainissement mais sur 2008 seule la maîtrise d'œuvre (+/- 40 000€) serait réalisée.

Au 21/12/07, **pour le compte administratif en équilibre, section fonctionnement**, dans le cadre d'un prévisionnel de **643 500 €**, 477 700€ avaient été **dépensés** dont 282 000 € en charges de gestion générale plus 141 600 € en charges de personnel. Il serait possible de reverser 65 000 € en investissement.

En recettes de fonctionnement : 89 000 € viendraient d'excédents reportés, **264 800 €** d'impôts et taxes, **200 600 €** de dotations, à la dite date.

Pour la section investissement : les investissements dépassent les prévisions avec une **dépense de 642 600 €** comprenant 155 700 € pour la voirie et les réseaux et 447 500€ pour les immobilisations en cours (dont l'abbaye 392 000€).

En recettes il y a **616 000€** comptant 227 000€ de dotations et excédents capitalisés, **163 600€** de subventions et 225 000€ d'emprunts.

Pour 2008, il faudra penser à **financer** : un apport pour le cœur de village, des travaux dont de la voirie, l'enfouissement de réseaux, la suite d'études, l'achat de terrains, des animations, réceptions et frais de communication.

Une proposition de subventions à destination des associations et organismes est donnée mais le maire refuse de la faire voter ce jour.

M. Lo Verso dit que l'on pourrait donner autant de subventions aux associations qu'on en dépense pour les fêtes et cérémonies.

M. Trapet fait remarquer que les subventions aux associations ont beaucoup augmenté depuis 2 ans.

Mme Vernat pense qu'il ne faut pas diminuer les subventions destinées à certaines associations.

M. Mazurier dit que ce n'est qu'un projet donc non soumis à discussion.

M. Marie regrette les polémiques liées aux subventions et demande que ce projet soit élaboré par la commission concernée après discussion.

M. Pervilhac dit qu'il faudra revoir comment sont attribuées les subventions et si elles sont justifiées puis fixer des règles d'attribution.

M. Marie remercie le maire d'avoir modifié sa position par rapport au club de football.

6° CMJ :

Un bilan a été réalisé avec les jeunes. Ils regrettent de n'avoir pas été écoutés et relayés par les CM, surtout sur le thème de la sécurité. Ils regrettent de n'avoir pas vu les choses aboutir.

Un nouveau règlement du CMJ a été élaboré qui prévoit d'élire des jeunes de 10 à 17 ans pour 18 mois. Il n'y aurait pas d'obligation de quorum pour les réunions. Les commissions seraient ouvertes à des jeunes extérieurs au CMJ. Une réunion d'information préalable aux élections aurait lieu.

Cette première expérience de CMJ était une mise en route, avec des difficultés liées à l'immaturation des enfants. La périodicité des réunions est à revoir (3 par an).

La commission enfance propose que le prochain conseil reconduise le programme « CMJ ».

7° Bilan de clôture du mandat :

Bilan positif selon le maire après 2 ans de mandat. Les dossiers avancent et des réalisations satisfont la population (voirie). La commission sécurité n'a pu mettre en œuvre ce qu'elle souhaitait car tout est plus complexe que prévu. Toutes les commissions se sont réunies. Il reste des difficultés à avancer pour la commission « réseaux ». La communication et le site Internet sont en place. Les bâtiments ont été sécurisés.

8° Service minimum d'accueil dans les écoles :

Ce service n'a pas été mis en place car les moyens financiers proposés par l'Education Nationale étaient insuffisants, le temps de mise en place trop court et parce que ce n'est pas la mission du SIVOS.

Fin de séance à 23H18.